

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2021 - 20h30

Le compte rendu du dernier conseil est accepté à l'unanimité. Des précisions relatives au nouveau dispositif de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif sont apportées : la phase de test va durer jusqu'à fin août.

## **Travaux de la salle des fêtes : avenant 1 au lot 5B**

Il est nécessaire de modifier l'épaisseur de l'isolation du plafond afin de la rendre plus performante et éligible au CEE (Certificat d'économie d'énergie) du SIEDS. Le conseil valide la plus value induite qui s'élève à 1500 €HT.

La réception de travaux est estimée à fin octobre. Des travaux supplémentaires de renforcement de la charpente vont permettre de répondre aux normes en vigueur (vent, séisme, etc.)

## **Projet gymnase**

Le phasage du projet se présente comme suit :

Accessibilité et mise aux normes	80 000 €
Tribunes fixes de 240 à 270 places assises (contre 70 actuellement)	50 000 €
Renfort de la charpente (en surcharge, due aux panneaux photovoltaïques, au regard des normes actuelles)	280 000 €
Extension des sanitaires pour le public + club house, bureau, réserve	264 000 €
Déplacement de l'Algeco-buvette (modification / extension des réseaux)	12 000 €
Peinture : ravalement intérieur	15 000 €
Option : remplacement des luminaires par des leds (mise aux normes pour les matches)	31 000 €
Honoraires – maîtrise d'œuvre + mission de contrôle technique et mission de SPS	82 000 €

Un diagnostic thermique préalable est obligatoire (bâtiment de + 1000 m<sup>2</sup>), avec possibilité de prise en charge à hauteur de 60 % par le SIEDS, si la demande en est faite. Des subventions vont être sollicitées auprès de divers organismes pour environ 350 000 €. Il resterait à financer environ 600 000 € par l'emprunt : un 1<sup>er</sup> sur 20 ans pour le remboursement des dépenses brutes, et un 2<sup>ème</sup>, à court terme, pour financer la TVA. A noter que pour 2021, le remboursement de la dette s'élève à 190 000 € (capital + intérêts).

Les travaux, prévus pour durer 6 mois, s'achèveraient en septembre (pour un début en février 2022). Les usagers souhaiteraient quant à eux un début de chantier en avril. Mais la date de fin en serait repoussée. Les usagers de la petite salle annexe ne doivent pas se sentir les oubliés de ce gros projet : des travaux de rafraîchissement pourraient être envisagés (peinture, luminaires, etc.). Le conseil valide la poursuite de ce projet d'environ 810 000 €HT et autorise les demandes de subvention pour son financement. De plus, il charge le cabinet Vignier de la maîtrise d'œuvre.

## **Régularisation de convention de servitudes avec GEREDIS**

Le Maire est autorisé à signer une convention de servitudes avec GEREDIS pour le passage d'un réseau électrique souterrain derrière l'ancienne laiterie, rue du Moulin cuit. Ce terrain communal récemment acquis, appartenait auparavant à Mellois en Poitou qui avait déjà conventionné avec GEREDIS. Il s'agit-là d'une régularisation.

## **Astreinte hebdomadaire**

Différents facteurs engagent la commune à mettre prochainement en place les astreintes hebdomadaires des agents du service technique :

- Le projet de mise en place du Plan Communal de Sauvegarde sur notre commune entrainera de pouvoir contacter jour et nuit la personne d'astreinte pour intervenir en urgence.
- Le stade de foot est estampillé lieu d'atterrissage d'hélicoptères d'urgence, homologué de nuit. De ce fait, un agent doit être disponible pour activer l'éclairage en amont de l'atterrissage.
- La loi de santé animale impose aux centres de rassemblement de pouvoir accueillir en urgence, jour et/ou nuit, au gré des intempéries, des catastrophes naturelles et autres contraintes sanitaires, les opérateurs et leur chargement d'animaux. Actuellement, l' élu référent au foirail se charge de cette mission.

En amont de cette instauration, il conviendra de former les agents assignés, et d'établir des protocoles d'actions (allumage stade, foirail, etc.). Le conseil souhaite poursuivre l'étude de ce projet.

## **Reversement au CCAS du tiers du montant des concessions funéraires**

Depuis une loi de 1996, l'ordonnance de 1843 relative au reversement automatique au CCAS, du tiers du montant des recettes liées à la vente des concessions dans le cimetière est abrogée. Cependant à Lezay, comme dans nombre de communes, la pratique a perduré. La trésorerie demande aujourd'hui au conseil de délibérer sur ce sujet. A la majorité des voix, le conseil souhaite continuer de verser au ccas, le tiers des produits des ventes des concessions funéraires, comme par le passé.

## **Questions diverses :**

- Soutien de « Mellois en Poitou » en faveur des professionnels / Covid-19 : ce fonds de 870 000 € est alimenté par l'EPCI (500 000 €) et les communes (370 000 €). 760 000 € ont été alloués aux entreprises et aux autres employeurs du territoire. Le collège composé de banques, chambres consulaires, élus et techniciens en lien avec la compétence économique de la Communauté de communes, a permis d'aider entre autres une dizaine de structures lezéennes, lesquelles ont exprimé un très bon ressenti de ce dispositif (aide financière, et psychologique (écoute, aide). Le solde de ce fonds sera reversé aux communes participantes, au prorata de leur contribution.
- Ecole primaire : plan d'éducation de territoire (PEDT). Un questionnaire sur les rythmes scolaires a été envoyé par messagerie à chaque conseiller, et parents

d'élèves sur l'éventuel passage à 4 jours d'école par semaine en 2022/2023. A l'école élémentaire : remplacement de 2 enseignants sur le départ. Le directeur a transmis une liste variée de proposition de noms pour la rue desservant l'établissement. Le conseil est invité à exprimer sa préférence par doodle.

- Les vendredis au parc : prévoir un élu-référent par soirée festive.
- Le P'tit bulletin d'été vient d'arriver : prévoir sa distribution pour le samedi 10 juillet au plus tard.
- Projet de territoire : réunion publique à Lezay le 1<sup>er</sup> décembre 2021 (horaire et lieu à confirmer ultérieurement).
- SIEDS. Pour les collectivités >3500 habitants : mise en place d'une plateforme en ligne permettant la dématérialisation des procédures d'urbanisme (à destination des particuliers). Les communes de moindre strate peuvent également y adhérer. Une autre plateforme « Conso énergie » permet de réaliser des diagnostics. Les foirail et gymnase pourraient permettre de récupérer des certificats d'économie d'énergie (= subventions du SIEDS). Caroline Lagarde est l'interlocuteur dédiée aux collectivités territoriales (pour toutes demandes).
- Déclarations d'intention d'aliéner : la commune n'opère pas son droit de préemption pour les 2 cessions présentées.
- Agenda :
  - o Réunion maire-adjoints : 15 juillet à 18h30
  - o Prochain conseil municipal : 15 septembre à 20h30

Fin de conseil : 22h30